

RAPPORT DE JURY
CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE LANGUES ET CULTURES DE
L'ANTIQUITE
SESSION 2022

La quatrième session de la certification complémentaire « Langues et cultures de l'Antiquité » s'est déroulée le jeudi 27 janvier 2022.

Le jury était composé de :

- Véronique BODAINÉ, IA-IPR de Lettres en charge du dossier LCA dans l'académie, présidente du jury
- Aurore CECCHIN, IA-IPR de Lettres en charge du dossier LCA dans l'académie
- Florence MARCHAND, professeure agrégée de Lettres classiques au lycée Majorelle de Toul et au collège Amiral de Rigny de Toul.

La charte déontologique et la déclaration sur l'honneur ont été signées par chaque membre du jury.

Résultats

Quatre candidats se sont inscrits à cette session pour l'option latin : un professeur certifié d'italien, deux professeurs certifiés de lettres modernes, une professeure agrégée de lettres modernes – issus de l'enseignement public pour trois d'entre eux et de l'enseignement privé sous contrat pour la quatrième. Aucun candidat ne s'est présenté cette année en grec. Deux des professeurs de lettres modernes assurent déjà une partie de leur service en latin.

Deux candidats sur les 4 qui se sont présentés ont obtenu la certification. Les notes s'échelonnent de 8 à 18 /20. La moyenne académique est de 11,75.

Les critères retenus correspondent aux champs d'évaluation définis dans la note de service 2018-2041 du 19-03-2018, qui sont précisés dans le *Vademecum de la Certification complémentaire LCA* téléchargeable sur le site Eduscol.

Constats

Le dossier

Les dossiers présentés par les candidats sont conformes aux attentes, une longueur de quatre à cinq pages est en général respectée. Le renvoi aux annexes a bien été pris en compte cette année : il ne faudra cependant pas les multiplier à l'envi, 17 pages semblent en effet excessives.

Les candidats y présentent leur parcours, leurs motivations et leur expérience liée à l'acquisition, à la maîtrise et à l'enseignement, le cas échéant, de la langue latine. La majorité d'entre eux atteste d'une expérience déjà significative qui leur a permis de comprendre les enjeux de cet enseignement.

Est également attendu le développement succinct d'un projet, envisagé à un niveau de classe donné en fonction des programmes : les propositions sont en accord avec les programmes en vigueur dans les classes de collège et de lycée, certaines de grande qualité.

L'épreuve orale

Rappel : l'épreuve orale, d'une durée de trente minutes maximum, débute par un exposé du candidat, pendant une durée de dix minutes maximum. Elle est suivie d'un entretien avec le jury.

L'exposé

Si le candidat doit exposer les éléments constitutifs du dossier (formation, motivations, projet), sa prestation ne doit pas se limiter à une redite de son écrit ; il doit pouvoir manifester sa capacité à s'en abstraire, en le formulant ou en le présentant différemment, voire en le dépassant, en y

apportant des éléments nouveaux : par exemple, l'analyse de la mise en œuvre effective du projet ou de la séquence présentée.

Lors de cette session, les exposés les moins réussis ne parviennent pas ou peu à dépasser la reprise descriptive du dossier. Les propos manquent parfois de structure, voire sont confus : ils doivent convaincre le jury, il s'agit donc de proposer une argumentation construite et progressive. La meilleure prestation, quant à elle, atteste d'une capacité à adopter une attitude réflexive et constructive et à faire part d'une analyse critique sur les points à améliorer.

L'entretien

La présentation effectuée par le candidat sert de point de départ à un entretien d'une durée de vingt minutes maximum.

Au cours de cet entretien, le jury cherche d'abord à approfondir les propos tenus lors de l'exposé : les questions reviennent essentiellement sur le projet présenté, pour en interroger les objectifs, la cohérence, les écueils, en relation avec les impératifs des programmes en vigueur, qu'il est indispensable de connaître. Il importe également de vérifier les connaissances dans les différentes composantes de l'enseignement des LCA : culture littéraire, historique et artistique ; lecture, compréhension, traduction ; étude de la langue. Les échecs sont souvent dus à des lacunes dans l'un de ces domaines, en particulier les savoirs linguistiques qui font l'objet d'une vérification systématique. Un texte présenté dans le dossier, et qui est censé faire l'objet d'une exploitation précise, doit être parfaitement maîtrisé dans son fonctionnement syntaxique et sa traduction littérale. Or certains candidats ne parviennent pas à donner de l'extrait une lecture fluide avec un regroupement pertinent des mots qui rende compte d'une juste traduction et d'une compréhension du texte. Par ailleurs, un texte antique de niveau collège, accompagné d'une traduction complète ou partielle et choisi par le jury, peut être donné aux candidats afin de s'assurer de leur capacité à retraduire un bref passage et à vérifier leurs connaissances grammaticales.

Recommandations

Nous invitons les candidats à relire attentivement le *Vademecum de la certification complémentaire LCA* ainsi que les rapports de jury des années antérieures.

Quelques rappels à l'issue de cette session :

- la forme des dossiers doit être irréprochable, le lexique précis et l'orthographe sûre : on attend d'un futur professeur de latin qu'il maîtrise d'abord la langue française.
- les motivations des candidats doivent être claires : obtenir la certification offre la perspective d'enseigner effectivement le latin, en collège ou en lycée. L'ensemble doit donc démontrer une connaissance satisfaisante des programmes, mais également des démarches pédagogiques et didactiques propres au cours de langues anciennes. L'enseignement des langues et cultures de l'Antiquité a été largement rénové. Tout candidat à la certification complémentaire doit en être conscient. On veillera également à proposer une réelle mise en activité des élèves, au sein de groupes hétérogènes.
- si les candidats apportent un soin particulier à l'élaboration du dossier, la préparation de l'exposé oral ne doit pas être négligée. Dans une démarche structurée et convaincante, cette présentation ne peut consister en une simple relecture du dossier, mais doit en être le prolongement, offrir un éclairage complémentaire, mettre l'accent par exemple sur une facette de l'enseignement des LCA qui n'a pas été abordée dans le document soumis au jury.
- la maîtrise de la langue latine est indispensable. Elle doit correspondre à un niveau B1/B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues. Nous encourageons donc les futurs candidats à ne pas négliger cet aspect de leur préparation.

Enfin, comme l'an dernier, on ne peut que recommander aux candidats d'observer des cours de professeurs enseignant les LCA, en collège ou en lycée, d'échanger avec eux sur les enjeux et les nouveautés de cet enseignement.

La consultation de ressources variées constitue également une porte d'entrée efficace pour la connaissance des programmes, le rafraîchissement des connaissances linguistiques, la découverte de quelques démarches didactiques et en particulier des possibilités d'appareillage des textes.

Les manuels scolaires récents, les sites académiques dédiés aux langues anciennes, en particulier celui de notre académie, les ressources nationales comme Eduscol ou *Odysseum*, site national dédié aux cultures antiques, ou les sites associatifs du type « *Arrête ton char* », apporteront un éclairage pertinent à de futurs candidats.

Textes réglementaires

Circulaire n°2018-012 du 24 janvier 2018

Note de service 2018-2041 du 19-03-2018 publiée au B.O.E.N n°12 du 22 mars 2018

Vademecum de la Certification complémentaire LCA sur le site Eduscol

<https://eduscol.education.fr/1485/les-certifications-complementaires>

Pour le jury,
Véronique BODAINÉ
IA-IPR de Lettres
en charge du dossier LCA